



Ordonnance de télécom CRTC 2016-177

Version PDF

Ottawa, le 10 mai 2016

Mornington Communications Co-operative Limited – Approbation provisoire d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Mornington Communications Co-operative Limited	AMT 63 AMT 63A Introduction d'une fonction de gestion des appels servant au filtrage des télévendeurs	1 ^{er} avril 2016 18 avril 2016	10 mai 2016

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale